

Les monarchies constitutionnelles

- **Louis XVIII (1814-1824)**

Frère de Louis XVI, il devient roi de France en 1814. Il établit une Charte constitutionnelle qui définit les pouvoirs du roi, en conservant les acquis de la Révolution française (égalité devant la loi, liberté de culte...) et de l'Empire (Code civil).

- **Charles X (1824-1830)**

Frère de Louis XVI et de Louis XVIII, il devient roi de France en 1824. Très hostile aux idées de la Révolution, il mène une politique autoritaire qui provoque son renversement par la révolution de juillet 1830 (« Trois Glorieuses »).

- **Louis-Philippe (1830-1848)**

Louis-Philippe d'Orléans devient roi des Français à la suite de la révolution de 1830. Il élargit légèrement le suffrage, qui reste cependant censitaire. Il est renversé par la révolution républicaine de février 1848.

De la République à l'Empire

Louis Napoléon Bonaparte

- **Président : 1848-1852**

Premier président de la République (1848).

Ne pouvant se présenter une seconde fois, il réalise un coup d'État en 1851 pour se maintenir au pouvoir.

- **Empereur : 1852-1870**

Devenu empereur des Français en 1852 sous le nom de Napoléon III, il exerce son pouvoir de manière autoritaire en limitant les libertés d'expression et de réunion, en exilant ses opposants.

Sous son règne, le suffrage universel masculin est très surveillé.

Doc 2 p. 130

Ce que dit la Constitution

Art. 13 – [...] Au roi seul appartient la puissance exécutive.

Art. 15 – La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs, et la Chambre des députés des départements. [...]

Art. 27 – La nomination des pairs¹ de France appartient au roi.
[...]

Art. 35 – La Chambre des députés sera composée des députés élus par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois. [...]

Art. 37 – Les députés seront élus pour 5 ans.

Art. 38 – Aucun député ne peut être admis dans la Chambre, s'il n'est âgé de 40 ans, et s'il ne paie une contribution directe de 1 000 francs. [...]

Chapitre 6 – Les Français et le vote de 1814 à 1870

Art. 40 – Les électeurs qui concourent à la nomination des députés, ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne paient une contribution directe de 300 francs, et s'ils ont moins de 30 ans [...].

■ Charte constitutionnelle, 4 juin 1814.

1. Nom donné aux membres d'une des deux assemblées.

Doc 3 p. 130

Une défense du suffrage censitaire

Égalité et liberté pour tous. [...] Mais seul le possédant¹ est véritablement libre et peut représenter les autres. L'électeur à 300 francs représente parfaitement l'électeur à 200 francs, à 100 francs. Il ne l'exclut pas ; il le représente, il le protège, il le couvre, il ressent, il défend les mêmes intérêts. Je suis pour mon compte ennemi décidé du suffrage universel.

■ François Guizot (président
du conseil des ministres de Louis-Philippe),
discours à la Chambre des députés, 15 février 1842.

1. Le riche propriétaire.

Doc 5 p. 131

Une défense du suffrage universel

La souveraineté du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères ont proclamé¹. Mais cette souveraineté, qu'est-elle devenue ? Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, Messieurs, qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de députés. Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. [...]

C'est dire assez que ce système déshonoré, rongé par la corruption, a fait son temps [...]. Et pour le changer, Messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire. Cette réforme il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune [...].

■ Alexandre Ledru-Rollin, profession de foi
devant les électeurs de la Sarthe
pour sa candidature à la députation, 23 juillet 1841.

1. Allusion à la Révolution française qui établit le suffrage universel masculin en 1792.

Doc 1 p. 132

Ce que dit la Constitution

La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposée pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société. [...]

Art. 1 – La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. Elle est inaliénable et imprescriptible¹. Aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice. [...]

Art. 20 – Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une Assemblée unique. [...]

Art. 24 – Le suffrage est direct et universel. Le scrutin est secret.

Art. 25 – Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de 21 ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Chapitre 6 – Les Français et le vote de 1814 à 1870

Art. 26 – Sont éligibles², sans condition de domicile, tous les électeurs âgés de 25 ans.

■ Constitution de la II^e République, 4 novembre 1848.

1. Ne peut subir aucune modification.
2. Peuvent être élus.

Doc 2 p. 132

« Une République égalitaire »

Citoyens, si on vous avait dit, il y a trois jours, que vous auriez renversé le trône, obtenu le suffrage universel, au nom du titre d'homme, conquis tous les droits du citoyen, fondé enfin la République ! Et quelle République ? Une République égalitaire, où il n'y a plus ni aristocratie, ni grands, ni petits, ni maîtres, ni ilotes¹ devant la loi ; où il n'y a qu'un seul peuple, composé de l'universalité des citoyens.

Si l'on vous avait dit cela il y a trois jours, vous auriez refusé de le croire ! « Trois jours ? » auriez-vous dit, « il faut trois siècles pour accomplir une œuvre pareille au profit de l'humanité ». Eh bien, ce que vous avez déclaré impossible est accompli !

- D'après Alphonse de Lamartine (poète, membre du gouvernement provisoire de la République),
Histoire de la révolution de 1848, 1849.

1. Esclaves.

Doc 4 p. 133

Les élections dans le village de Tocqueville

Déjà député sous la monarchie de Juillet, Alexis de Tocqueville se présente aux élections d'avril 1848.

Le matin de l'élection, tous les électeurs, c'est-à-dire toute la population mâle au-dessus de 20 ans, se réunirent devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique. Je voulus marcher au rang que m'assignait mon nom, car je savais que dans les pays et dans les temps démocratiques, il faut se faire mettre à la tête du peuple et ne pas s'y mettre soi-même [...].

Je rappelais à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandais de ne point se laisser accoster ni détourner par les gens, qui, à notre arrivée au bourg, pourraient chercher à les tromper ; mais de marcher sans se désunir et de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eût voté [...]. Ils crièrent qu'ainsi ils feraient et ainsi ils firent. Tous les votes furent donnés en même temps, et j'ai lieu de penser qu'ils le furent tous au même candidat.

Chapitre 6 – Les Français et le vote de 1814 à 1870

- Alexis de Tocqueville, *Souvenirs de 1848*, texte établi par Luc Monnier, Folio Gallimard, 1964.

Doc 1 p. 134

Ce que dit la Constitution

Art. 2 – Le Gouvernement de la République française est confié pour 10 ans au prince Louis Napoléon Bonaparte, président actuel de la République. [...]

Art. 4 – La puissance législative s'exerce collectivement par le président de la République, le Sénat et le Corps législatif. [...]

Art. 20 – Le Sénat se compose : 1. Des cardinaux, des maréchaux, des amiraux¹ ; 2. Des citoyens que le président de la République juge convenable d'élever à la dignité de sénateur.

Art. 21 – Les sénateurs sont inamovibles² et à vie. [...]

Art. 32 – [...] Sera soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la Constitution, telles qu'elles ont été [...] adoptées par le peuple français. [...]

Art. 36 – Les députés sont élus par le suffrage universel [...] pour 6 ans.

Chapitre 6 – Les Français et le vote de 1814 à 1870

■ Louis Napoléon Bonaparte (président de la République), proclamation du 14 janvier 1852.

1. Hommes d'Église et militaires de haut rang.
2. Ne peuvent être remplacés.

Doc 2 p. 134

La candidature officielle fausse la démocratie

Monsieur le Maire,

Le scrutin ouvre demain. [...] Trois candidats sont en présence : M. de Dalmas, secrétaire sous-chef du cabinet de l'Empereur, candidat du gouvernement¹ ; M. Le Beselm de Champsavin ; M. Dréo, gendre de Garnier-Pagès, fondateur de la République de 1848. [...]

M. de Dalmas représente le principe du dévouement au gouvernement, à l'autorité, à l'ordre, et peut seul, par sa position, favoriser le développement des nombreux intérêts de l'arrondissement. M. Dréo représente la République, le socialisme, la misère ! [...]

Faites voter en masse, Monsieur le Maire, pour M. de Dalmas, candidat du gouvernement ; et, par votre conduite éclairée et patriotique, vous servirez à la fois le gouvernement de l'Empereur et l'intérêt général du pays.

■ Le sous-préfet de Fougères
aux maires de son arrondissement, 1859.

1. Candidat officiel.

Doc 4 p. 135

L'apprentissage du vote passe par l'éducation

Que dans chaque village, un républicain à l'abri du besoin et indépendant par position se fasse l'éducateur de tous ses voisins et qu'il fasse envoyer, suivant sa fortune, deux ou trois journaux aux cafés de la localité, afin que les paysans prennent peu à peu l'habitude de la lecture et de la discussion.

Que chacun apprenne à connaître la République, et alors chacun aussi l'aimera. [...]

Éclairer et combattre, tel est le devoir de la démocratie moderne ; il ne faut pas seulement qu'elle soit militante, il faut encore qu'elle se fasse enseignante.

■ Bernard Lavigne, *L'Émancipation*, 16 mai 1870.

Leçon

Les Français et le vote de 1814 à 1870

➤ Comment s'exerce le droit de vote en France entre 1814 et 1870 ?

A Voter sous les monarchies constitutionnelles (1814-1848)

1. La Restauration (1814-1830) : le suffrage censitaire

- En 1814, la monarchie est restaurée en France avec Louis XVIII, frère de Louis XVI. Le nouveau régime se dote d'une Charte constitutionnelle qui définit et limite les pouvoirs du roi. Il existe deux assemblées : l'une nommée par le souverain, la Chambre des pairs, l'autre élue par les Français, la Chambre des députés. Mais le suffrage est censitaire : il faut payer 300 francs d'impôt par an pour voter.
- En juillet 1830, le roi Charles X cherche à limiter encore plus le droit de vote, ce qui provoque la révolution de juillet en 1830.

2. La monarchie de Juillet (1830-1848) : un élargissement du suffrage

- Louis-Philippe devient roi des Français. Le suffrage pour les élections législatives reste censitaire, mais le cens tombe à 200 francs. En 1831, une loi permet aussi aux 10 % des habitants les plus riches d'une commune d'élire leur conseil municipal.
- Les adversaires de Louis-Philippe, notamment les républicains, -défendent le suffrage universel. En 1847, ils organisent des rassemblements pour une réforme du droit de vote. L'interdiction du dernier rassemblement à Paris déclenche la révolution de février 1848. Le roi Louis-Philippe s'enfuit et la République est proclamée.

B La II^e République (1848-1852) : le suffrage universel masculin

1. Libertés et suffrage universel

- De nombreuses réformes sont engagées par la II^e République : abolition de l'esclavage, liberté de la presse... Le 2 mars 1848, le suffrage universel est proclamé. Les hommes âgés de plus de 21 ans peuvent voter. Cependant, malgré les revendications de plusieurs militantes, les femmes restent exclues du droit de vote (→ chap. 8 pp. 174-175).

2. De nombreuses élections

- Les premières élections législatives se déroulent en avril 1848. La première élection présidentielle a lieu le 10 décembre 1848. Louis Napoléon Bonaparte, bénéficiant de la renommée de son nom et d'une campagne efficace, est très largement élu. Lors du vote, l'électeur dispose d'une carte, mais il n'y a encore ni isolement ni enveloppe.

C Le Second Empire (1852-1870) : le suffrage universel au service de l'empereur

1. Un coup d'État approuvé par le suffrage universel

- Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, qui veut rester au pouvoir au-delà de son mandat, fait un coup d'État en s'emparant de tous les pouvoirs. Le 21 décembre 1851, il utilise le suffrage universel pour faire approuver le coup d'État en organisant un plébiscite.
- En 1852, les Français approuvent par plébiscite le passage à l'Empire ; Louis Napoléon Bonaparte devient empereur sous le nom de Napoléon III.

2. Le suffrage universel sous l'Empire

- Sous l'Empire, les élections législatives ne se déroulent pas de manière impartiale. Napoléon III sélectionne et favorise des candidatures officielles et dissuade les autres candidats. Les libertés sont limitées.

3. Une opposition difficile

- À partir de 1867, les adversaires républicains progressent. Mais, en 1870, Napoléon III organise un nouveau plébiscite pour obtenir le soutien des Français à son régime. Ses opposants appellent à voter « non », mais le « oui » l'emporte très largement.

Vocabulaire

- **Candidature officielle**

Pratique politique par laquelle le gouvernement désigne aux électeurs le candidat qu'il souhaite voir élu.

- **Charte constitutionnelle**

Texte qui définit les pouvoirs du roi sous la Restauration et la monarchie de Juillet (1814-1848).

- **Élections législatives**

Scrutin pour élire des députés.

- **Plébiscite**

Consultation directe du peuple (suffrage universel) auquel on demande de répondre par oui ou non à une question.

- **Suffrage censitaire**

Système électoral dans lequel seuls les citoyens masculins qui paient un certain montant d'impôt par an (le cens) ont le droit de vote.

Doc 1 p. 142

Tant que l'éducation politique du peuple n'est pas faite, le suffrage universel est impraticable dans son plein et libre exercice.

Un gouvernement despotique ou dictatorial peut le faire servir à ses fins en le dirigeant à la faveur du silence de la presse indépendante ou du bruit de la presse servile et dévouée.

■ Jules Vacherot (professeur de philosophie),

La Démocratie, 1859.

Doc 1 p. 143

Victor Hugo défend le suffrage universel

En mai 1850, la Chambre des députés souhaite limiter le suffrage universel, privant notamment du droit de vote les plus pauvres. Victor Hugo s'adresse alors aux députés.

Sur cette terre d'égalité et de liberté, tous les hommes respirent le même air et le même droit. Il y a dans l'année un jour où celui qui vous obéit se voit votre pareil, où celui qui vous sert se voit votre égal [...]. Il y a un jour dans l'année où le journalier, le manœuvre, l'homme qui casse des pierres au bord des routes, prend dans sa main, durcie par le travail, les ministres, les représentants, le président de la République, et dit : La puissance, c'est moi ! Regardez l'ouvrier qui va au scrutin. Il y entre, avec le front triste du prolétaire accablé, il en sort avec le regard d'un souverain. Or qu'est-ce que tout cela, Messieurs ? C'est la fin de la violence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute. C'est le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage.

- Victor Hugo, discours à l'Assemblée nationale, 21 mai 1850.